



www.altoneo.com



Être bien entouré, ça change tout !

AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES

ALTONEO AUDIT

15 rue des Bordagers Changé - CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9

Tél. 02 43 53 81 61

Capital de 260 665 € - 499 885 333 RCS LAVAL

N° TVA intracommunautaire : FR 24 499 885 333

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA MAYENNE

SIREN : 786 257 592

26 Rue des Docteurs Calmette et Guérin

BP 1009

53010 LAVAL CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



UNION DEPARTEMENTALE
DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA MAYENNE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Union Départementale des Associations Familiales de la Mayenne, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note de l'annexe « 3.5 Informations sur le changement de règles, méthodes comptables estimations et corrections d'erreur ».



Être bien entouré, ça change tout !

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons été conduits à :

- vérifier la comptabilisation des notifications des subventions applicables au titre de l'exercice,
- nous assurer que les subventions affectées étaient utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard,
- nous assurer, à la clôture de l'exercice, que les ressources non utilisées dans leur intégralité faisaient l'objet d'une comptabilisation en excédent à utiliser sur l'exercice suivant.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs



Être bien entouré, ça change tout !

des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Laval, le 5 mai 2026

Le Commissaire aux comptes,

ALTONEO AUDIT

DocuSigned by:
David COCHERY
3456A227403B403...
David COCHERY,
Associé

 Être bien entouré, ça change tout ! ACTIF		Arrêté au 31/12/2025		31/12/2024	
		Durée 12 mois		12 mois	
		BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé					
Immobilisations Incorporelles					
Frais de recherche et développement		46 076,97	-11 173,67	34 903,30	37 207,15
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeur		56 289,16	-54 588,22	1 700,94	1 918,89
Immobilisations Corporelles					
Terrains		116 237,62	-18 315,74	97 921,88	104 874,15
Constructions		1 118 476,58	-796 163,50	322 313,08	342 805,47
Autres		425 505,52	-344 091,41	81 414,11	117 174,70
Immobilisations corporelles en cours		601,68		601,68	
Immobilisations Financières					
Autres titres Immobilisés		2 266,00		2 266,00	2 266,00
Autres		7 561,66		7 561,66	3 654,37
TOTAL I		1 773 015,19	-1 224 332,54	548 682,65	609 900,73
Comptes de Liaison					
Comptes de Liaison					
TOTAL II					
Actif Circulant					
Stocks et en cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Avances et acomptes versés sur commandes					331,44
Créances					
Créances redevables usagers et comptes rattachés		32 547,73		32 547,73	-965,46
Autres		262 140,79		262 140,79	299 672,87
Valeurs mobilières de placement					
Valeurs mobilières de placement		874 679,80		874 679,80	1 127 732,43
Disponibilités					
Disponibilités		1 642 073,06		1 642 073,06	1 078 582,56
TOTAL III		2 811 441,38		2 811 441,38	2 505 353,84
Comptes de Régularisation					
Charges constatées d'avance					
Charges constatées d'avance		37 860,04		37 860,04	21 539,45
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					
Ecarts de conversion Actif					
TOTAL IV		37 860,04		37 860,04	21 539,45

		Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois	31/12/2024 12 mois
Fonds Associatifs Être bien entouré, ça change tout ! Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs ,subv. d'invest. renouv) Ecart de réévaluation Réserves statutaires et réglementées Réserves statutaires Réserves réglementées Report à nouveau (gestion non contrôlée) Report à nouveau (gestion non contrôlée) Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) Fonds associatif avec droit de reprise Fonds associatif avec droit de reprise Résultats sous contrôle tiers financeurs Résultats sous contrôle tiers financeurs Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées Droits des propriétaires (Commodats)			
TOTAL I		2 167 102,20	1 851 551,17
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison			
TOTAL II			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour risques		398 972,22	468 718,81
Provisions pour charges			
Provisions pour charges		340,00	
TOTAL III		399 312,22	468 718,81
Fonds Dédiés			
Sur subventions de fonctionnement		47 330,70	45 816,79
TOTAL IV		47 330,70	45 816,79
Dettes			
Emprunts Obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		49 074,28	68 852,68
Emprunts et dettes financières divers			
Emprunts et dettes financières divers			1 500,44
Avances et acomptes recus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		120 561,39	115 068,70
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fiscales et sociales		471 896,26	452 358,87
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Autres dettes (d'exploitation)			
Autres dettes (d'exploitation)		142 707,02	132 926,56
TOTAL V		784 238,95	770 707,25
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance			
Ecarts de conversion Passif			
Ecarts de conversion Passif			
TOTAL VI			
TOTAL GENERAL		3 397 984,07	3 136 794,02



Être bien entouré, ça change tout !						
Arrêté au :			31/12/2025		31/12/2024	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Cotisations						
Ventes de biens						
dont ventes de biens en nature						
dont ventes biens relatives aux activités soc. & médico-soc.						
Ventes de prestations de services	139 241,20	3,15	233 013,27	5,54	-93 772,07	-40,24
dont parrainages						
dont ventes prestations liées aux activités soc & médico-soc						
Ventes de biens et services	139 241,20	3,15	233 013,27	5,54	-93 772,07	-40,24
Concours publics et subvt° exploitation	4 417 996,07	100,00	4 208 126,38	100,00	209 869,69	4,99
dont contributions financières autorités tarifications						
Versements fondateurs ou consommation dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public	1 750,00	0,04			1 750,00	
. Dons manuels	1 750,00	0,04			1 750,00	
. Mécénats						
. Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	5 061,30	0,11	4 844,95	0,12	216,35	4,47
Produits de tiers financeurs	4 424 807,37	100,15	4 212 971,33	100,12	211 836,04	5,03
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	81 567,63	1,85	6 830,93	0,16	74 736,70	1 094,09
Produits des cessions d'immo incorporelles & corporelles						
Utilisations des fonds dédiés	2 595,86	0,06	11 159,28	0,27	-8 563,42	-76,74
Autres produits	2 188,65	0,05	947,32	0,02	1 241,33	131,04
dont complément de rémunération TH						
dont quote-part de résultat sur opérations en commun						
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	4 650 400,71	105,26	4 464 922,13	106,10	185 478,58	4,15
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	607 638,26	13,75	608 470,54	14,46	-832,28	-0,14
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	295 085,18	6,68	293 605,94	6,98	1 479,24	0,50
Salaires	2 404 614,63	54,43	2 389 014,26	56,77	15 600,37	0,65
Cotisations sociales	930 307,35	21,06	925 218,84	21,99	5 088,51	0,55
Dotations aux amortissements & aux dépréciations	85 987,56	1,95	107 354,32	2,55	-21 366,76	-19,90
Dotations aux provisions	12 161,04	0,28	59 551,00	1,42	-47 389,96	-79,58
Valeurs comptables des immobilisations cédées	20 057,65	0,45	20 130,54	0,48	-72,89	-0,36
Report en fonds dédiés	4 109,77	0,09			4 109,77	
Autres charges	1 855,31	0,04	1 744,68	0,04	110,63	6,34
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	4 361 816,75	98,73	4 405 090,12	104,68	-43 273,37	-0,98
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	288 583,96	6,53	59 832,01	1,42	228 751,95	382,32
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mob. & créances de l'actif immobilisé	19 828,82	0,45	22 578,24	0,54	-2 749,42	-12,18
Autres intérêts et produits assimilés	12 738,15	0,29	12 503,63	0,30	234,52	1,88
Reprises sur dépréciations & provisions			16 495,20	0,39	-16 495,20	-100,00
Différences positives de change						
Produits des immo. financières cédées						
Produits nets s/cessions VPM. et de trésorerie						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	32 566,97	0,74	51 577,07	1,23	-19 010,10	-36,86
Charges financières						
Dotations amort., dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	1 261,90	0,03	1 671,89	0,04	-409,99	-24,52
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immo financières cédées						
Charges nettes s/cessions VPM. et de trésorerie						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV	1 261,90	0,03	1 671,89	0,04	-409,99	-24,52
RESULTATS FINANCIERS	31 305,07	0,71	49 905,18	1,19	-18 600,11	-37,27
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	319 889,03	7,24	109 737,19	2,61	210 151,84	191,50
Produits exceptionnels	2 953,72	0,07	27 807,69	0,66	-24 853,97	-89,38
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V	2 953,72	0,07	27 807,69	0,66	-24 853,97	-89,38
Charges exceptionnelles			40,00	0,00	-40,00	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI			40,00	0,00	-40,00	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 953,72	0,07	27 767,69	0,66	-24 813,97	-89,36
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII						
Impôts sur les bénéfices	4 338,00	0,10	4 808,00	0,11	-470,00	-9,78



Être bien entouré, ça change tout !						
Arrêté au :						
31/12/2025			31/12/2024		Variation	
Montant		%	Montant		Montant	%
TOTAL VIII	4 338,00	0,10	4 808,00	0,11	-470,00	-9,78
PRODUITS	4 685 921,40	106,06	4 544 306,89	107,99	141 614,51	3,12
CHARGES	4 367 416,65	98,86	4 411 610,01	104,84	-44 193,36	-1,00
EXCÉDENT OU DÉFICIT	318 504,75	7,21	132 696,88	3,15	185 807,87	140,02
dont excédent ou déficit activités sous gestion contrôlée						



Être bien entouré, ça change tout !						
Arrêté au :		31/12/2025		31/12/2024		Variation
		Montant	%	Montant	%	Montant %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Contributions Produits						
Dons en nature						
Prestation en nature						
Bénévolat	113 409,83	2,57	95 526,77	2,27	17 883,06	18,72
CONTRIBUTIONS PRODUITS	113 409,83	2,57	95 526,77	2,27	17 883,06	18,72
Contributions Charges						
Secours en nature						
Mises à disposition gratuite de biens et services						
Prestations en nature						
Personnel bénévole	113 409,83	2,57	95 526,77	2,27	17 883,06	18,72
CONTRIBUTIONS CHARGES	113 409,83	2,57	95 526,77	2,27	17 883,06	18,72



Être bien entouré, ça change tout !



Annexe des comptes clos le 31 décembre 2025



Être bien entouré, ça change tout !

Table des matières

1	Préambule	3
2	Présentation	4
3	Règles et méthodes comptables	6
3.1	Informations sur les règlements comptables appliqués	6
3.2	Principales méthodes utilisées	6
3.2.1	Agrégation des comptes annuels	6
3.2.2	Immobilisations incorporelles et corporelles	6
3.2.3	Indemnités de fin de carrière	7
3.2.4	Créances	7
3.2.5	Avoirs des majeurs protégés	7
3.2.6	Opérations faites pour le compte de tiers	8
3.2.7	Informations à caractère fiscal	8
3.3	Événements postérieurs à la clôture	8
3.4	Faits significatifs	8
3.5	Informations sur le changement de règles, méthodes comptables estimations et corrections d'erreur	9
4	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	10
4.1	Informations relatives à l'actif	10
4.1.1	Détail des mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations	10
4.1.2	Informations sur les filiales et participations	10
4.1.3	Informations sur les valeurs du portefeuille de titres immobilisés	10
4.1.4	Informations sur les actifs inaliénables et donations temporaires d'usufruit	10
4.1.5	Justification des dépréciations de l'actif circulant	10
4.1.6	État des échéances des créances à la clôture	10
4.1.7	Valeurs mobilières de placement (VMP)	11
4.1.8	Informations sur les comptes de régularisation	11
4.2	Passif	11
4.2.1	Informations relatives aux fonds propres	11
4.2.2	Informations relatives aux fonds dédiés	12
4.2.3	Informations sur les provisions et passifs éventuels	12
4.2.4	État des échéances des dettes à la clôture	13
4.2.5	État des dettes garanties par des sûretés réelles	13
4.2.6	Informations sur les comptes de régularisation passif	13
4.3	Informations relatives au compte de résultat	13
4.3.1	Ventilation des produits d'exploitation par catégorie	13
4.3.2	Informations sur les concours publics et les subventions	14
4.3.3	Informations sur le résultat effectif	14
4.3.4	Informations sur les produits à recevoir, produits et charges imputables à un autre exercice, quote-part des opérations faites en commun	15
4.3.5	Informations sur les honoraires du commissaire aux comptes	15
4.3.6	Informations sur le résultat exceptionnel	15



Être bien entouré, ça change tout !

4.3.7	Informations sur les contributions volontaires et nature et mises à disposition gratuites de biens	15
5	Informations relatives aux opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance	16
5.1	Informations sur les montants des avances , crédits , engagement de retraite et autres avantages des organes de d'administration et de direction	16
5.2	Informations sur la rémunération des organes d'administration	16
5.2.1	Information prévue à l'art. 431-13 du règlement ANC 2018-06	16
6	Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	16
6.1	État des engagements hors bilan	16
6.2	État des engagements vis-à-vis des entités liées	17
6.3	État des engagements de crédit-bail	17
6.4	Engagements vis-à-vis des majeurs protégés	17
7	Informations relatives à l'effectif	17
7.1	Mention de l'effectif	17
7.2	Effectif par catégorie	17

Tableau Complémentaires :

Tableau des résultats, Etat des immobilisations, amortissements, provisions, créances et dettes



Être bien entouré, ça change tout !

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
--

1 - PREAMBULE :

Les comptes annuels de l'exercice clos le *31 décembre 2025*, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 3 400 384.51 €
- Résultat de l'exercice (*Excédent*) : 318 504.75 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du *1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025*.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'UDAF de la Mayenne.



Être bien entouré, ça change tout !

2 - PRESENTATION :

L'UDAF de la Mayenne est une association loi 1901 qui bénéficie d'une reconnaissance légale établie par les articles L-211-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

L'article L211-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles stipule :

« L'union Nationale et les unions départementales et locales sont constituées sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901, sous réserve des dérogations résultant du présent chapitre.

Chaque Union établit ses statuts et un règlement intérieur.

Les statuts et le règlement intérieur sont soumis, pour les unions locales, à l'agrément de l'union départementale, pour les unions départementales, à l'agrément de l'Union Nationale, pour l'Union Nationale, à l'agrément du Ministre chargé de la Famille.

*L'Union Nationale et les unions départementales et les localités d'associations familiales jouissent de plein droit de la capacité juridique, **des Associations reconnues comme établissements d'utilité publique lorsqu'elles ont obtenu l'agrément prévu au troisième alinéa.***

Elles bénéficient également des divers avantages fiscaux accordés aux établissements d'utilité publique ayant pour objet l'assistance et la bienfaisance. Elles peuvent posséder tous biens meubles ou immeubles utiles au fonctionnement de leurs services, œuvres ou institutions. ».

Conformément à l'article L211-7 de Code de l'Action Sociale et des Familles, les statuts de l'UDAF de la Mayenne sont agréés par l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales). Par cet agrément, l'Association UDAF de la Mayenne jouit de plein droit de la reconnaissance d'établissement d'utilité publique.

Objet Social (Statuts – mis à jour par AGE le 08/11/2018+ mis à jour de nouveau par l'AGE du 09/06/2022+ mis à jour par l'AGE du 06/06/2024)

L'UDAF a pour objet, sur le plan départemental :

1° - Conformément aux dispositions de l'article L. 211-3 du code de l'action sociale et des familles, de :

« a) donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ; »

« b) représenter officiellement auprès des pouvoirs publics, l'ensemble des familles, et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils et assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la région, le département, la commune ; »

« c) gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge ; »

« d) exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, notamment de l'agrément prévu à l'article L. 421-1 du code de la consommation, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles y compris pour les infractions prévues par l'article 227-24 du code



Être bien entouré, ça change tout !

pénal. »

2° - de donner à l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), des avis motivés sur toutes les questions dont celle-ci l'aura saisie, ou de lui adresser spontanément toutes suggestions dont l'examen lui paraîtra opportun ;

3° - d'entreprendre toutes études et actions utiles à la défense des intérêts généraux, matériels et moraux des familles, (y compris en leur qualité d'usagères et consommatrices de biens et services) ;

4° de mettre à la disposition des membres actifs et des organismes associés la documentation utile à l'exercice de leur mission ;

5° - de faciliter la collaboration de ses membres actifs avec les organismes associés dans la mesure où ces groupements à but familial, sans constituer une association familiale au sens de l'article L. 211-1 du code de l'action sociale et des familles, n'en exercent pas moins une activité utile aux familles ;

6° - de gérer tout service que le développement des services collectifs pourra initier ;

7° - d'agir dans tous les domaines de la vie des familles, et notamment, l'enfance et la jeunesse, l'habitat, l'emploi, l'éducation, la protection sociale, l'environnement, la santé, la consommation, l'économie, l'autonomie et la dépendance, le handicap, le développement durable, les médias et les usages numériques.

L'UDAF peut provoquer, à l'intérieur du département, la constitution d'unions locales d'associations familiales, selon les dispositions de l'article L. 211-6 du code de l'action sociale et des familles.

Nature et périmètre des activités

L'UDAF de la Mayenne a pour mission de représenter et soutenir les familles mayennaises. Elle compte 104 associations adhérentes et siège au sein des instances publiques.

L'UDAF accompagne les vulnérabilités au travers de l'exercice de mesures de protection, déléguées par l'Etat ou en partenariat conventionnel départemental.

L'association offre également de nombreux services visant à accompagner les familles dans leur difficultés (médiation familiale, soutien en matière de logement, accompagnement budgétaire, échanges autour de la parentalité).

Moyens mis en œuvre

L'UDAF de la Mayenne compte 70 salariés œuvrant au service des familles, parmi lesquels des mandataires judiciaires, chargés de mission et médiatrices familiales, travailleurs sociaux de terrain ; entourés d'agents administratifs.

L'action familiale est également portée par des bénévoles investis.

Les missions de l'UDAF sont mises en œuvre grâce à des financements publics essentiellement (dotation globale de financement pour les services MJPM et MJAGBF en gestion contrôlée et subventions pour les autres services de l'association).



Être bien entouré, ça change tout !

3 - REGLES ET METHODES COMPTABLES :

3.1 Informations sur les règlements comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, et en tenant compte des hypothèses de base suivantes :

- La continuité de l'exploitation ;
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- L'indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, conformément aux règlements ANC 2022-06 et ANC n° 2023-03 (modifiant le règlement 2014-03) et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Règlement ANC n°2018-06, relatifs aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- Règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 14 décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des Familles, dit M22bis.

3.2 Principales méthodes utilisées

3.2.1 Agrégation des comptes annuels

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ainsi que des activités propres dont la gestion est libre (*éventuellement établir la liste des établissements par catégorie*).

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'entité sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun refacturés entre établissements ou services, et des prestations réciproques.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat comptable de l'entité résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services.

Compte tenu des modalités de financement de certains établissements ou services ainsi que de leur indépendance budgétaire et administrative, les résultats de ces établissements ne sont pas économiquement compensables.

Un tableau détaille les résultats par établissement : cf annexes.

3.2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires, ou à leur coût de production.



Être bien entouré, ça change tout !

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

La méthode prospective, dite méthode simplifiée, a été adoptée par l'Association. Cette méthode ne retraite pas les immobilisations totalement amorties et n'a pas d'incidence sur les fonds propres.

Les constructions ont été éclatées en 3 composants :

- 1- Gros-œuvre : 50 % - amortissement sur 38 ans
- 2- Installations générales techniques : 20 % - amortissement sur 20 ans
- 3- Agencements : 30 % - amortissement sur 15 ans

La différence constatée entre la durée d'usage et la durée d'utilisation est comptabilisée au résultat exceptionnel. Le retraitement des actifs de l'Association génère sur l'exercice une reprise nette d'amortissement dérogatoire d'un montant de 10 265 euros.

Les règlements comptables référencés CRC 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs n'ont pas eu d'incidence sur les durées d'amortissements des autres immobilisations. Ces dernières sont amorties de la façon suivante :

- Logiciels :	Linéaire de 1 à 5 ans
- Aménagement de terrain :	Linéaire 30 ans
- Agencements installations :	Linéaire de 3 à 15 ans
- Matériel de transport :	Linéaire 5 ans
- Matériel informatique :	Linéaire 3 à 7 ans
- Matériel et mobilier de bureau :	Linéaire 3 à 10 ans

3.2.3 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière (IFC) sont comptabilisées en provision pour 383 573.88 €

La provision est évaluée selon les hypothèses suivantes :

- Sur la base des salariés présents au 31.12.25 ayant au minimum une année d'ancienneté dans l'Association
- Age de départ en retraite : 64
- Rotation du personnel : 5%
- Espérance de vie : table TV 88/90
- Taux d'actualisation : 3.96
- Taux de charges sociales retenu : 45.30%

3.2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.2.5 Avoirs des Majeurs Protégés :

Les avoirs des Majeurs Protégés ne sont pas intégrés dans les comptes de l'Association, chacun d'eux disposant d'un compte bancaire à son nom.



Être bien entouré, ça change tout !

3.2.6 Opérations faites pour le compte de tiers :

Les opérations traitées par l'Association pour le compte de tiers en qualité de mandataire sont comptabilisées dans un compte de tiers. Seule la rémunération de l'Association est comptabilisée dans le résultat.

Les opérations traitées, pour le compte de tiers, au nom de l'Association, sont inscrites selon leur nature dans les charges et les produits de l'Association.

3.2.7 Informations à caractère fiscal :

a) A l'exception de certains produits financiers, l'Association est exonérée des impôts commerciaux compte tenu de ses activités d'utilité sociale et des conditions dans lesquelles ces dernières sont exercées.

b) L'UDAF de la Mayenne est inscrite sur la liste préfectorale prévue à l'article L471-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles. En conséquence, conformément à l'article 261 du Code général des Impôts, les prestations de services réalisées pour l'activité de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs sont exonérées de TVA.

c) Pour ses autres services, l'Association est également exonérée de TVA, car elle remplit l'ensemble des critères de non-lucrativité.

3.3 Evènements postérieurs à la clôture

NEANT

3.4 Faits significatifs

1) Résultats sous contrôle financeurs

Les activités des services des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM) et des Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion Familiale (MJAGBF) font obligatoirement l'objet d'un examen annuel par l'autorité de tarification. Il appartient également à cette autorité d'affecter le résultat de ces services.

A la date de l'établissement des comptes annuels 2025, les examens des comptes administratifs de l'exercice 2024 ne nous sont pas parvenus. Les résultats 2024 de ces deux services sont comptabilisés dans le compte « *report à nouveau – dont report à nouveaux des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée* ».

Le résultat du service MJPM pour 2023, affectés en « résultat sous contrôle des tiers financeurs » au 31 décembre 2023 a été affecté conformément à la décision des autorités de tarification reçue sur l'exercice 2025, soit :

- Le résultat administratif du service MJPM, pour un montant de 200 951.84€ a été affecté, pour 121 000€, en réserves d'investissement, 65 000€ en réserves de trésorerie et 14 951.84€ en réserve de compensation.

Le résultat du service MJAGBF pour 2023, affectés en « résultat sous contrôle des tiers financeurs » au 31 décembre 2023 n'a pas été affecté sur l'exercice 2025, donc le résultat administratif de



Être bien entouré, ça change tout !

49 982.69€ est donc maintenu en « résultat sous contrôle des tiers financeurs »

2) Litiges :

Une provision pour risques de 41 414.95 € a été constatée à la clôture de l'exercice 2023 pour faire face à un litige entre l'UDAF de la Mayenne et un majeur protégé. Il a pris fin en 2025 et la provision a été reprise.

3) Risques :

En plus des provisions relatives aux départs en retraite et à la médaille du travail, une provision pour risque a été passée pour un montant de 4 900€ en raison d'un litige avec une salariée avec notre caisse de prévoyances.

4) Rappel des faits antérieurs à la clôture :

Arrêt des services de Résidence accueil et Médiation Locative au 31/12/24.

Arrêt du service ASLL – département au 31/12/24

Changement de Direction au 01/12/24

3-5 Informations sur le changement de règles, méthodes comptables estimations et corrections d'erreur

Changement de réglementation comptable (année 2025)

L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, à compter du 1^{er} janvier 2025, et du règlement ANC n° 2023-03, article 5, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Changements de réglementation appliqués de manière prospective :

Les principaux impacts sont :

- Résultat exceptionnel :
 - Les cessions/sorties d'immobilisations sont dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières ;
 - Les quotes-parts de subventions d'investissement sont dans le résultat d'exploitation ;
 - Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs, les autres événements sont traduits dans le résultat d'exploitation y compris pénalités etc...
- Suppression des transferts de charge :
 - Refacturations diverses sont comptabilisées en produits des activités annexes (708000);
 - Remboursements reçus en compensation de charges de personnel sont comptabilisés en compte Remboursement Charges de personnel (649000) ;
 - Indemnités d'assurance reçues sont enregistrées en compte Indemnités d'assurance (758700) ;

Changement de présentation :

- Présentation du compte de résultat :
 - Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
 - Les transferts de charges N-1 ont été regroupés sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions.



Être bien entouré, ça change tout !

- Présentation du bilan :
 - Les frais d'établissements sont présentés dans un total séparé du bilan et non plus dans le total des immobilisations ;
 - Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
 - Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

4 – INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT :

4.1 Informations relatives à l'actif :

4.1.1 Détail des mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations :

Tableau des immobilisations – cadre général : Cf annexes

Tableau des amortissements – cadre général : Cf annexes

4.1.2 Informations sur les filiales et participations :

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'informations relatives aux filiales et participations, l'entité n'étant pas concernée.

4.1.3 Informations sur les valeurs du portefeuille de titres immobilisés :

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'informations relatives aux titres de l'activité de portefeuille, l'entité n'étant pas concernée.

4.1.4 Informations sur les actifs inaliénables et donations temporaires d'usufruit

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'informations relatives aux actifs inaliénable et donations temporaires d'usufruit, l'entité n'étant pas concernée.

4.1.5 Justification des dépréciations de l'actif circulant

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'informations relatives aux dépréciations de l'actif circulant, l'entité n'étant pas concernée.

4.1.6 Etat des échéances des créances à la clôture

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	294 688.52	294 688.52	
Charges constatées d'avance	37 860.04	37 860.04	
TOTAL	332 548.56	332 548.56	0

La comptabilisation, via notre logiciel de comptabilité, des contributions volontaires en résultat engendre la comptabilisation d'une créance et d'une dette égale au bénévolat de



Être bien entouré, ça change tout !

113 469€ pour l'exercice 2025 contre 95 526€ pour l'exercice 2024.

4.1.7 Valeur Mobilières de placement (VMP)

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces valeurs mobilières de placement n'ont pas été intégrés.

4.1.8 Informations sur les comptes de régularisation

Nature des comptes de régularisation :

- Charges constatées d'avance : reprise sur le résultat N+1

4.2 Informations relatives au passif

4.2.1 Informations relatives aux fonds propres

- Tableau de variation des fonds associatifs :

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Fonds associatif sans droit de reprise (1)	0				0
Fonds associatif avec droit de reprise	7 101.16				7 101.16
Réserves statutaires	77 293.25				77 293.25
Autres réserves	1 178 197.46	+200 951.84			1 379 149.30
Report à nouveau	227 129.55	+62 239.76		95 000.00	194 369.31
Résultat sous contrôle tiers financeurs	131 483.50	-130 494.72	95 000.00		95 988.78
Excédent ou déficit de l'exercice	132 696.88	-132 696.88	318 504.75		318 504.75
Situation nette	1 753 901.80	0	413 504.75	95 000.00	2 072 406.55
Subventions d'investissement (1)	97 649.37			2 953.72	94 695.65
Fonds Propres	1 851 551.17	0	413 504.75	97 953.72	2 167 102.2

(1) Le montant des subventions octroyées lors de la construction des locaux en 1994 est soldé des comptes de fonds associatifs sans droit de reprise, suite à leur suppression par le règlement ANC 2018-06. Lesdites subventions sont transférées au compte des subventions d'investissement et suivent le mécanisme de reprise associé.



Être bien entouré, ça change tout !

• Détail des fonds associatifs par service

Détail des postes	Fonds associatifs sous « gestion contrôlée »		Fonds associatifs de la « gestion propre » de l'association			
	MJAGBF	Majeurs Protégés	Médiation Familiale	Logement	Action Familiale	MASP
Réserves statutaires					77 293.25	
Autres Réserves	116 941.04	1 129 501.85			118 629.10	14 077.31
Fonds associatifs avec droit de reprise				7 101.16		
Report à nouveau	-88 979.78	-68 675.12	- 15 264.13	-64 596.79	388 814.47	43 070.66
Résultat sous contrôle tiers financeurs	53 463.42	42 525.36				
Résultat exercice	31 402.59	248 410.36	1 818.38	5 866.16	17 076.86	13 930.40
Subventions d'investissement					94 695.65	
Totaux	112 827.27	1 351 762.45	-13 445.75	-51 629.47	696 509.33	71 078.37

4.2.2 Informations relatives aux fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	Montant à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Dotations	Montant à la clôture de l'exercice	
			Montant Global	Dont Remboursements		Montant global	Dont sans dépenses depuis 2ans
Provision bâtiment 2011	45 816.77		2 595.86			43 220.93	
CNR MJPM – Prestation RGPD					4 109.77	4 109.77	
Fonds dédiés	45 816.77		2 595.86		4 109.77	47 330.70	

4.2.3 Informations sur les provisions et passifs éventuels

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dotations	Montant à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques				
Retraite	415 973.96	39134.32	6734.24	383 573.88
Médaille du travail	11 329.90	1018.36	186.80	10 498.34
Litiges	41 414.95	41 414.95	4 900.00	4 900.00
Provisions pour charges				
Impôts			340.00	340.00
Fonds dédiés	468 718.81	81 567.63	12 161.04	399 312.22

4.2.4 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Echéance à 1 an au +	Echéance à + 1 an et 5 ans au plus	Echéance à +5 ans
Emprunt et dettes assimilées	49 048,26	16 933,57	31 100,78	1 013,91
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120 561,39	120 561,39		
Dettes fiscales et sociales	471 896,26	471 896,26		
Autres dettes	142 707.02	142 707.02		
Produits constatés d'avance	0,00			
TOTAL	784 238.95	752 098.24	31 100,78	1 013,91

La comptabilisation, via notre logiciel de comptabilité, des contributions volontaires en résultat engendre la comptabilisation d'une créance et d'une dette égale au bénévolat de 113 469€ pour l'exercice 2025 contre 95 526€ pour l'exercice 2024.

4.2.5 Etat des dettes garanties par des sûreté réelles

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas de précisions sur les dettes garanties par des sûretés réelles, l'entité n'en ayant pas ou celles-ci étant non significatives.

4.2.6 Informations sur les comptes de régularisation passif

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas de précisions sur certains postes de passif, l'entité n'en ayant pas ou ceux-ci étant non significatifs.

4.3 Informations relatives au compte de résultat

4.3.1 Ventilation des produits d'exploitation par catégorie

Produits d'exploitation	Action Familiale	Médiation Familiale	MJPM	MJAGBF	MASP	Logement	TOTAL
<u>Ventes de biens et services</u>							
Ventes de prestations de services	41 514.88	3 500 .32	806.64		78 890.00	14 529.36	139 241.20
<u>Produits de tiers financeurs</u>							
Concours publics et subventions d'exploitation	337 232.36	153 083.69	3 515 009.41	410 000.61		2 670.00	4 424 158.19
Ressources liées à la générosité du public	1750.00						1 750.00
Cotisations	5 061.30						5 061.30
TOTAL	385 558.54	156 584.01	3 515 816.05	410 000.61	78 890.00	17 199.36	4 570 210.69



Être bien entouré, ça change tout !

4.3.2 Informations sur les concours publics et subventions

- Subventions et concours publics

Financeurs	MJAGBF	Majeurs Protégés	TOTAL
CAF	403 805.54		403 805.54
MSA	6 195.07		6 195.07
ETAT		2 975 792.90	2 975 792.90
Participations des majeurs		530 262.27	530 262.27
Conseil Départemental		8 954.24	8 954.24
Totaux	410 000.61	3 515 009.41	3 925 010.02

Financeurs	Action Familiale	Médiation Familiale	Logement	TOTAL
Fonds Spécial UNAF	254 136.36			254 136.36
Conseil Départemental	8 300.00	5 000.00	2 670.00	15 970.00
Mairies	10 105.00			10 105.00
Etat	60 428.00			60 428.00
CAF	3 678.00	115 229.69		118 907.69
MSA	585.00	9 032.00		9 617.00
Justice		23 822.00		23 822.00
TOTAL	337 232.36	153 083.69	2 670.00	492 986.05

4.3.3 Informations sur le résultat effectif

TABEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF DE L'ENTITE	Action Familiale	Médiation Familiale	MJPM	MJAGBF	MASP	Logement	TOTAL
RESULTAT COMPTABLE	17 076.86	1 818.38	248 410.36	31 402.59	13 930.40	5 866.16	318 504.75
Reprise sur résultat antérieur	45 811.62	7 855.92	67 539.40	2 917.72	-82.07	8 654.29	132 696.88
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF	17 076.86	1 818.38	248 410.36	31 402.59	13 930.40	5 866.16	318 504.75
Dont résultat effectif sous gestion propre	17 076.86	1 818.38			13 930.40	5 866.16	
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée			248 410.36	31 402.59			

4.3.4 Informations sur les produits à recevoir, produits et charges imputables à un autre exercice, quote-part des opérations faites en commun

- Produits à recevoir :

Financeurs	Action Familiale	Médiation Familiale	MJPM	MJAGBF	MASP	Logement	Montants (€)
CAF		31 390.81					31 390.81
FRAIS DE GESTION			47 767.39				47 767.39
UNAF	23 702.67						23 702.67
Montants (€)	23 702.67	31 390.81	47 767.39				102 860.87

- Produits constatés d'avance :

Produits constatés d'avance	Montants (€)
Produits constatés d'avance : -	0
Total	0

- Charges constatées d'avance :

Charges constatées d'avance	Montants (€)
Charges constatées d'avance : - Charges d'exploitation liées à la séparation des exercices	27 860.04
Total	21 539.45

4.3.5 Informations sur les honoraires du commissaire aux comptes

Honoraires comptabilisés	Montants
Au titre du contrôle légal des comptes	16 728 €
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 du Code de commerce	0 €

4.3.6 Informations sur le résultat exceptionnel

Nature des produits exceptionnels :

Quotes parts des subventions d'investissement virées au résultat pour 2 953.72€

4.3.7 Informations sur les contributions volontaires et nature et mises à disposition gratuites de biens

Les contributions volontaires ont un caractère significatif. Elles sont valorisées et comptabilisées. Leur montant est évalué à 113 409.84€.



Être bien entouré, ça change tout !

	ACTION FAMILIALE	LIRE ET FAIRE LIRE
NOMBRE D'HEURES	1 359,70	2 876,52
SMIC HORAIRE	12,02	
TAUX CHARGES	45,3%	
VALORISATION	23 747,24	50 238,59
MECENAT DE COMPETENCES	19 712,00	19 712,00
	43 459,24	69 950,59
TOTAL	113 409,84	

5- INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES ORGANE D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

5.1 Informations sur les montants des avances, crédits, engagement de retraite et autres avantages des organes d'administration et de direction

Il n'y a pas d'opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance, en conséquence les présents comptes annuels ne nécessitent pas de précisions relatives à ces questions.

5.2 Informations sur la rémunération des organes d'administration

5.2.1 Information prévue à l'art. 431-13 du règlement ANC 2018-06

Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

Les rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, visés à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif s'élèvent à 174 302,39 €.

Il s'agit de personnel salarié (*Direction, Chef du pôle des personnes protégées et Adjoint chef de service*)

6- INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1 Etats Des engagements hors bilan

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas de précisions relatives aux engagements hors bilans donnés et reçus, l'entité n'en ayant pas.



6.2 Etats des engagements vis-à-vis des entités liées

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas de précisions relatives aux engagements hors bilans relatifs aux entités liées, l'entité n'en ayant pas.

6.3 Etats des engagements de crédit-bail

Le montant des locations mobilières restant à payer au 31 décembre 2025 s'élève à 28 399.42 euros dont :

- a. A un an au plus : 8 718.92 euros
- b. A plus d'un an et mois de 5 ans : 17 948.90 euros
- c. A plus de 5 ans : 1 731.60 euros

6.4 Engagements vis-à-vis des majeurs protégés

Le solde des comptes individuels des majeurs protégés suivis par l'UDAF de la Mayenne s'élève à un montant de 77.6 M€ au 31.12.2025

7- INFORMATIONS RELATIVES A L'EFFECTIF

7.1 Mention de l'effectif

L'effectif de l'Association employé à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2025 est de 68.13 ETP

7.2 Effectif par catégorie

Personnel	Nombre ETP
Encadrement	10.11
Administratifs et généraux	28.60
Mandataires	29.41
Total	68.13



Être bien entouré, ça change tout !

RESULTATS COMPTABLES PAR SERVICE :

Services	Résultat par service
MJPM (1)	248 410.36
MJAGBF (2)	31 402.59
MASP	13 930.40
Médiation Familiale	1 818.38
Action Familiale	17 076.86
Logement	5 866.16
Totaux	318 504.75

(1) Service mandataire judiciaire à la protection des majeurs (service sous contrôle financeur)

(2) Service d'aide à la gestion du budget familial (service sous contrôle financeur)

Immobilisations

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025



Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit. Apports
Frais d'établissement de recherche et de développement	46 076.97		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	66 790.18		
Immobilisations incorporelles	112 867.15		
Terrains	116 237.62		
Constructions sur sol propre	926 051.05		
Constructions sur sol d'autrui			
Install générales, agenc. et aménag. des constructions	189 410.00		3 015.53
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Install générales, agenc. et aménag. divers			1 510.80
Matériel de transport	207 403.61		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	217 546.99		14 397.00
Emballage récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			601.68
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	1 656 649.27		19 525.01
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participation			
Autres titres immobilisés	2 266.00		
Prêts et autres immobilisations financières	3 654.37		5 600.00
Immobilisations financières	5 920.37		5 600.00
Total Général	1 775 436.79		25 125.01

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement de recherche et de			46 076.97	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		10 501.02	56 289.16	
Immobilisations incorporelles		10 501.02	102 366.13	
Terrains			116 237.62	
Constructions sur sol propre			926 051.05	
Constructions sur sol d'autrui				
Install générales, agenc. et aménag. des constructions			192 425.53	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Install générales, agenc. et aménag. divers			1 510.80	
Matériel de transport			207 403.61	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		15 352.88	216 591.11	
Emballage récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			601.68	
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		15 352.88	1 660 821.40	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participation				
Autres titres immobilisés			2 266.00	
Prêts et autres immobilisations financières		1 692.71	7 561.66	
Immobilisations financières		1 692.71	9 827.66	
Total Général		27 546.61	1 773 015.19	



Amortissements

TOUTES SECTIONS

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement de recherche et de développement	8 869.82	2 303.85		11 173.67
Autres postes d' immobilisations incorporelles	64 322.89	766.35	10 501.02	54 588.22
Immobilisations incorporelles	73 192.71	3 070.20	10 501.02	65 761.89
Terrains	11 363.47	6 952.27		18 315.74
Constructions sur sol propre	635 208.55	22 760.87		657 969.42
Construction sur sol d'autrui				
Const. Inst. générales, agencements, aménagements divers	137 447.03	747.05		138 194.08
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres Inst. générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport	135 837.11	20 741.44		156 578.55
Matériel de bureau, informatique, mobilier	171 150.01	31 715.73	15 352.88	187 512.86
Emballages récup et divers				
Immobilisations corporelles	1 091 006.17	82 917.36	15 352.88	1 158 570.65
Total Général	1 164 198.88	85 987.56	25 853.90	1 224 332.54

Ventilations des dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotat dérog	Repr dérog
Frais d'établissement de recherche et de développement	2 303.85				
Autres postes d' immobilisations incorporelles	766.35				
Immobilisations incorporelles	3 070.20				
Terrains	6 952.27				
Constructions sur sol propre	22 760.87				
Construction sur sol d'autrui					
Const. Inst. générales, agencements, aménagements	747.05				
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres Inst. générales, agencements, aménagements c					
Matériel de transport	20 741.44				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	31 715.73				
Emballages récup et divers					
Immobilisations corporelles	82 917.36				
Total Général	85 987.56				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

Créances et Dettes

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	7 310.66	7 310.66	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	32 547.73	32 547.73	
Personnel et comptes rattachés	790.56	790.56	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 027.10	14 027.10	
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, TVA			
Etat, autres impôts	5 987.00	5 987.00	
Etat, créances diverses			
Groupes et associés			
Débiteurs divers	241 336.13	241 336.13	
Charges constatées d'avance	37 860.04	37 860.04	
Total général	339 859.22	339 859.22	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - 5	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à un an maximum à l'origine	26.02	26.02		
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine	49 048.26	16 907.55	31 100.78	1 013.91
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	120 561.39	120 561.39		
Personnel et comptes rattachés	202 726.87	202 726.87		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	191 577.58	191 577.58		
Etat, impôt sur les bénéfices	4 338.00	4 338.00		
Etat, TVA				
Etat, obligations cautionnées				
Etat, autres impôts, taxes et assimilés	73 253.81	73 253.81		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes et associés				
Autres Dettes	142 707.02	142 707.02		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total général	784 238.95	752 098.24	31 100.78	1 013.91
Emprunts et dettes souscrit en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	21 304.86			
Emprunts dettes contractés auprès d'associés				



Être bien entouré, ça change tout !
TOUTES SECTIONS

Provisions

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétrolier				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour investissement				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts		340.00		340.00
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour chage sociales, fiscales sur congés à				
Autres provisions pour risques et charges	468 718.81	11 821.04	81 567.63	398 972.22
Provisions risques et charges	468 718.81	12 161.04	81 567.63	399 312.22
Provisions pour immobilisations incorporelles				
Provisions pour immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stock et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Provisions pour dépréciation				
Total Général	468 718.81	12 161.04	81 567.63	399 312.22
Dotations et reprises d'exploitation		12 161.04	81 567.63	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence				

